

Agence comptable

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir la facture de demi-pension de votre enfant pour le trimestre en cours, soit par mail, soit sur support papier pour ceux qui n'ont pas renseigné d'adresse e-mail.

**Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique**, vous pouvez régler cette facture :

- **par télépaiement** : paiement sur Internet par carte bleue (CB), portail Téléservice accessible avec vos codes « parents ». (pour l'accès, il faut que vous vous renseigniez auprès du collège)
- **par virement direct** sur le compte Trésor du collège :
  - o FR76 1007 1330 0000 0010 0075 531 – BIC : TRPUFRP1
  - o Référence : mettre le nom de l'élève
- **en espèces** directement auprès du collège Paul Esquinance de la Réole – Service Gestion
- **par chèque** à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Esquinance – La Réole

**Délai de paiement ou échelonnement :**

Toute demande de délai supplémentaire ou de paiement échelonné doit être adressée par écrit à l'agent comptable. Le paiement échelonné est possible quel que soit le moyen de règlement (espèce, chèque, virement ...).

Le paiement échelonné en 2 ou 3 chèques sur le trimestre en cours est accepté automatiquement. La demande doit être écrite et accompagnée des 2 ou 3 chèques de paiement qui seront encaissés à partir du 6 novembre 2020, du 6 décembre 2020 et du 6 janvier 2021.

**En cas de difficultés financières, vous pouvez faire une demande de fonds social auprès du service intendance du collège qui vous remettra un dossier à compléter.**

**Pour les familles excédentaires, le versement des bourses interviendra en fin de trimestre.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

